



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

LOIRET

**CMA LOIRET - Service formation continue**

# CQP Contrôleur technique véhicules légers

1 session/an de 25 semaines  
en contrat de professionnalisation

## UNE FORMATION QUALIFIANTE, LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



MAJ 18/02/21



### ■ Objectifs de la formation

Pouvoir réaliser des contrôles techniques de véhicules légers, thermiques et électriques y compris les véhicules spécifiques (dépanneuses, ambulances, anciens...) de catégories internationales M et N dont le poids total en charge n'excède pas 3.5 tonnes.

### ■ Conditions d'exercice de l'activité et qualités requises

Le contrôleur technique VL est capable de :

- chercher et de trouver les informations réglementaires et techniques,
- maîtriser l'utilisation du logiciel de contrôle et du dispositif informatique portable (DIP),
- maîtriser l'utilisation de matériels de contrôle et participe à leur entretien,
- identifier les points de contrôle relatifs aux différents véhicules,
- maîtriser les méthodes de contrôle imposées par les instructions techniques,
- identifier les défaillances relatives à chaque point de contrôle,
- analyser les résultats de contrôle et le niveau de criticité des défaillances constatées,
- utiliser les équipements de protection individuel (EPI),
- appliquer les procédures qualité en vigueur, notamment les compteurs d'exception, • Il est capable de vérifier, valider et commenter un procès-verbal,
- adapter son langage aux différents interlocuteurs (usagers, clients, acteurs, etc.) notamment informer les clients et désamorcer les situations conflictuelles.

### ■ Public concerné : tout public répondant aux prérequis suivants

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 du ministère de l'éducation nationale (CAP, BEP, option véhicules particuliers, ou option véhicules industriels, ou option véhicules de transport routier) ou un diplôme équivalent inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile.

**ET** Disposer d'une expérience d'une durée minimale de 1 an dans le domaine de la réparation automobile (véhicules particuliers, industriels ou transport routier). Cette expérience ne doit pas être antérieure à 5 années de la date de démarrage de la formation.

**OU** Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du ministère de l'éducation nationale (Baccalauréat Professionnel maintenance des véhicules option voitures particulières ou option véhicules industriels ou option véhicules de transport routier) ou un diplôme équivalent inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou au Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile.

**OU** Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 du ministère de l'éducation nationale (Diplôme d'expert en automobile ou BTS après-vente automobile option véhicules particuliers, ou option véhicules industriels, ou option véhicules de transport routier) ou un diplôme équivalent inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

#### Lieu de formation

**CMA LOIRET - Service formation continue**  
44 rue du Faubourg Bourgogne • 45000 ORLEANS  
☎ 02 38 68 08 68 • [www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)



## ■ Modalités et parcours pédagogique de la formation

> 490,50 heures de cours en centre de formation : 15 semaines (35h max./semaine)

> 350 heures de stage en entreprise : 10 semaines (35h/semaine)

■ **Coût total** : devis sur demande.

## ■ Financement :

Pour plus d'informations sur ce dispositif et/ou sur les autres modalités de financement/prise en charge, contactez notre conseillère.

## ■ Débouchés professionnels

La profession offre de nombreuses opportunités, donc aucune difficulté à trouver un emploi. Avec de l'expérience et une formation complémentaire, il peut créer ou reprendre une entreprise.

## ■ Méthodes et moyens pédagogiques

Atelier pédagogique collectif pour la pratique professionnelle selon les processus techniques utilisés dans les entreprises. Pédagogie active faisant appel à la participation des stagiaires et aux échanges de pratiques vus dans les entreprises d'accueil. Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques en lien avec les situations professionnelles des stagiaires.

■ **Documents remis** : fiches diagnostic, supports et synthèses de cours.

## ■ Formateurs

- **Sébastien DROUILLAC** : formateur travaux pratiques et technologie, contrôleur technique confirmé.
- **Damien de COLIGNY** : formateur travaux pratiques et technologie (BTS MAVA)
- **Georges SANTOS** : formateur travaux pratiques et technologie (Brevet de maîtrise automobile)
- **Delphine TINDEL** : formatrice en communication.

## ■ Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

Un entretien individuel est proposé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers un parcours de formation adapté. Il est remis à chaque candidat un programme détaillé, les dates, les conditions financières de la formation, un bulletin d'inscription, un devis ou une convention de stage.

Un questionnaire est complété en amont pour chaque futur stagiaire afin d'identifier son parcours passé, définir ses objectifs, positionner ses attentes dans le but de personnaliser et individualiser la formation. Ce questionnaire est ensuite confié au formateur. Toute information demandée à un candidat a un lien avec la formation et reste confidentielle.

## ■ Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

A l'issue de la formation, chaque stagiaire complète une enquête de satisfaction sur le déroulement de la formation. A partir des enquêtes, un bilan pédagogique synthétique de la formation est établi. Une enquête de satisfaction en ligne est également à remplir via notre outil « FORMAEVA ».

■ **Taux d'appréciation** non estimable car 1<sup>ère</sup> session en 2021.

## ■ Des formations pour tous

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Référent handicap formation continue CMA Loiret : Elodie GUIET.



## ■ Livret d'accueil et règlement intérieur

Il est remis au stagiaire un livret d'accueil avec le règlement intérieur en début de formation. Ce règlement est affiché à la cafétéria et dans le hall d'accueil.

## ■ Evaluation/validation du diplôme

### Taux de réussite à l'examen/d'insertion professionnelle

La formation est validée par l'obtention du CQP contrôleur technique véhicules légers, diplôme de branche professionnelle (code RNCP : 34252). Le taux de réussite à l'examen 2020 n'est pas connu car il s'agit d'une première session de formation.

## ■ Suivi post-formation

Un suivi individuel peut-être proposé selon vos besoins. Nous consulter pour connaître nos prestations d'accompagnement et/ou de formation.

## ■ Contact

CMA LOIRET - Service formation continue  
44 rue du Faubourg Bourgogne 45000 ORLEANS  
N° SIRET : 130 027 980 000 23  
N° déclaration d'existence : 24450381045

### + d'info

Florent CREVET ☎ 06 88 20 26 80

✉ [f.crevet@cfacm45.fr](mailto:f.crevet@cfacm45.fr)